

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 128

21 janvier 2010

SOMMAIRE

Acuerate International S.à r.l.	6121	L.B.A. S.A.	6139
Acuerate International S.à r.l.	6122	Le Dôme S.A.	6143
Anegada S.A.	6099	L.F.B. A.G.	6141
Arno Bijoux Sàrl	6144	LIM LOGGING	6100
Audiex S.A.	6143	Luxury Fine Food Holding S.à r.l.	6098
Berrak Holding S.A.	6098	Manfrotto Alu S.A.	6124
BOTH & PARTNER Immobilien GmbH	6141	Mayfair S.à r.l.	6103
Boucherie Meunier S.à r.l.	6099	Menuiserie Epper S.à r.l.	6141
Caparo S.A.	6121	Nagatino Property S.à r.l.	6139
Cela Sàrl	6143	Orlane Holding S.à r.l.	6113
Cela Sàrl	6144	Pafint Holding S.A.	6139
Cevip S.A.	6124	Pizzeria "BELLA NAPOLI" S.à r.l.	6098
Cevip S.A.	6122	Promotion Investment Association Hold- ing S.A.	6139
Cevip S.A.	6124	Regus Business Center Luxembourg S.A.	6125
Dana Services Sàrl.	6142	Rivage Holding S.à r.l.	6142
Dana Services Sàrl.	6143	Rivage Holding S.à r.l.	6142
Dana Services Sàrl.	6143	Solid Grund A.G.	6141
Diabase S.A.	6103	TDAFC (Luxembourg) S.A.	6139
European Geophysical Services S.A.	6100	Telecom Business Luxembourg S.A.	6144
Everglades Properties S.A.	6113	Vince S.à r.l.	6099
Everglades Properties S.A.	6121	Webdream S.à r.l.	6122
Fulushu 1 S.à r.l.	6098	Weisgerber & Cie	6099
Heratum S.A.	6144		
Innuendo S.A.	6142		

Fulushu 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 111.887.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010003949/12.

(090198619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Berrak Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.656.

—
Le Bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Décembre 2009.

Pour Berrak Holding SA

Banque Havilland SA

Signature

Référence de publication: 2010003979/13.

(090198161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Pizzeria "BELLA NAPOLI" S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 4, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 57.704.

—
Le bilan clos au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/09.

Fiduciaire Patrick Sganzerla s.à r.l.

17, rue des Jardiniers

B.P. 2650 L-1026 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010004046/14.

(090198590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Luxury Fine Food Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 130.222.

—
Le bilan clos au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/09.

Fiduciaire Patrick Sganzerla s.à r.l.

17, rue des Jardiniers

B.P. 2650 L-1026 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010004047/14.

(090198588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Weisgerber & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 2A, Z.I. Breedewues.
R.C.S. Luxembourg B 23.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 22.12.2009.

Fiduciaire S.à r.l.
CabexcO
Centre Helfent
1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange
Signature

Référence de publication: 2010004102/15.

(090198334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Vince S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 10, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 88.175.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.
55-57, avenue Pasteur
L-2311 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010004071/13.

(090198675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Anegada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 89.821.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2010004063/12.

(090198608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Boucherie Meunier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 8, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 117.526.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Joseph Treis S.à r.l.
Expert-Comptable Reviseur d'Entreprise
57, avenue de la Faïencerie
L-1510 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010004053/14.

(090198578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**LIM LOGGING, Société Anonyme,
(anc. European Geophysical Services S.A.).**

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 43.973.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «EUROPEAN GEOPHYSICAL SERVICES S.A.», ayant son siège social à L-4801 Rodange, 1, rue de l'Industrie, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro 43.973,

constituée suivant acte reçu le 21 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 375 du 18 août 1993, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 31 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 13 mars 2008, page 30.397. et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 juillet 2009, publié au Mémorial C n°1.6 97 du 3 septembre 2009.

L'assemblée est présidée par Serge LAURENT, demeurant à (B) Seraing, voie Bernstein, 1.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Martin DRAKE, demeurant au 4, rue Kremesch Oicht à L-7473 Schoenfels.

L'assemblée choisit comme scrutateur Frédéric MALINET, demeurant Chalet des Brossettes, à F-43200 LAPTE,

Les membres du bureau sont tous ici présents et acceptant.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que les 6.000 actions représentatives de l'intégralité du capital social de la société, sont toutes dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit sans connotation préalable.

II.- Que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- changement de dénomination sociale pour la passer de European Geophysical Services S.A. en LIM LOGGING et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société.

- suppression de la durée de vie de la société et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société.

- modification de l'article 2 relatif à l'objet social en le complétant comme suit:

- "La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura également pour objet à titre accessoire la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

- suppression de la clause relative au capital autorisé et introduction d'une clause de préemption des actions de la société en cas de cession et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société.

- changement des pouvoirs de signatures et modification subséquente de l'article 5 pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

- " **Art. 5.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont l'une sera obligatoirement celle de l'administrateur délégué s'il existe ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué s'il existe ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses

pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques"

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société pour la passer de European Geophysical Services S.A. en LIM LOGGING et décide de modifier de façon subséquente l'article 1^{er} des statuts de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la suppression de la durée de vie actuelle de la société pour la changer en durée illimitée et décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la société, également sur base de la première résolution ci-avant, de sorte que celui-ci aura dorénavant la nouvelle teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LIM LOGGING. Le siège social est établi à Rodange, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La durée de la société est illimitée.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 relatif à l'objet social de la société en le complétant et en y ajoutant le paragraphe comme suit:

"...

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura également pour objet à titre accessoire la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.",

de sorte que l'article 2 des statuts de la société aura la nouvelle teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet tous objets et études géophysiques, géologiques et hydrogéologiques pour son propre compte et pour des tiers. Elle peut faire toutes opérations commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser le développement au Grand-Duché et à l'étranger.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura également pour objet à titre accessoire la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Quatrième résolution

L'assemblée décide la suppression de la clause relative au capital autorisé et décide d'introduire une clause de préemption des actions de la société en cas de cession et modifie en conséquence l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150.000 Euros) divisé en six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 Euros) chacune.

Les actions sont nominatives. Toute cession généralement quelconque est soumise à l'approbation préalable du Conseil d'Administration. En cas de non approbation il existe un droit de préemption tel que décrit ci-après.

Toute cession projetée et toute transmission pour cause de mort à un non actionnaire autre qu'un descendant en ligne directe est, pour être opposable à la société, soumise à un droit de préemption de la part des autres actionnaires. A cet effet, le cédant en cas de cession entre vifs, devra en faire la déclaration dans les trente jours au siège de la société par lettre recommandée en indiquant l'identité du légataire, ayant-droit ou cessionnaire ensemble avec toutes les autres conditions de la cession projetée.

Le conseil d'administration doit avertir les autres actionnaires dans le délai de trente jours à partir de la réception de la déclaration du droit de préemption leur réservé. Tout actionnaire aura pendant un délai de trente jours le droit de manifester sa volonté d'acquiescer au prix unitaire déterminé projeté ou en cas de désaccord à ce sujet au prix tel que déterminé au dernier alinéa du présent article tout ou partie des actions offertes par une communication écrite au Conseil. Si plusieurs ou tous les actionnaires entendent faire usage du droit de préemption, la répartition des actions à acquiescer se fera en proportion des actions qu'ils possèdent, le conseil avisant équitablement en cas de rompus.

Après l'expiration d'un délai de soixante jours à compter de la déclaration au siège social de la part du cédant en cas de cession entre vifs ou de la part de l'héritier, légataire ou autre ayant-droit, en cas de transmission autre qu'entre vifs la cession ou transmission concernant les titres au sujet desquels un droit de préemption n'aurait pas été exercé, est définitivement opposable à la société, à condition d'intervenir dans les trente jours depuis l'expiration du délai de soixante jours au cessionnaire désigné suivant les conditions indiquées initialement au conseil.

Le prix d'une action pour les besoins ci-avant visés sera établi, à défaut d'acceptation de celui proposé par le déclarant ou à défaut d'arrangement amiable sur base de la valeur comptable établie, d'après la valeur qui se dégage de la situation comptable la plus récente réajustée en ce qui concerne les titres en portefeuille à la vraie valeur marchande.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer les pouvoirs de signatures et de modifier l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont l'une sera obligatoirement celle de l'administrateur délégué s'il existe ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué s'il existe ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Sixième résolution

Les actionnaires, tous réunis à l'unanimité à la présente assemblée, décident encore après s'être considérés comme valablement et dûment représentés, de préciser l'adresse du siège social de la société comme étant à L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. LAURENT, M. DRAKE, F. MALINET, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 2 décembre 2009, LAC/2009/51700: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Référence de publication: 2010004509/163.

(090198202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Mayfair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 144.083.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010003950/12.

(090198616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Diabase S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 150.138.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eighth day of December,

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Väinö Tuomisalo, Manager, Vanhan-Mankkaan tie 14 D 12, FIN-02180 Espoo, Finland;

2. Mr Vesa Karvonen, General Counsel, residing in 17C, Vasamatie, FIN-02630 Espoo, Finland;

both duly represented by Mr. Moritz GSPANN, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue powers of attorney given in Helsinki, Finland on December 7, 2009.

The said proxies, after having initialed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting as fore-said, have requested the officially notary to enact the following articles of incorporation (The Articles) of the Company, which they declare to establish as follows:

Chapter I - Name, Duration, Object registered - Office

Art. 1. Name. There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a Luxemburg public limited liability company ("société anonyme") under the name of "DIABASE S.A." (the "Company").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the "General Meeting"), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board of Directors").

2.2 The Board of Directors shall further have the right to set up offices, administrative centers and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Corporate Object. The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;

- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant financial assistance in the form of loans, advances, guarantees or otherwise

to or for the benefit of any companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies and to any other enterprise with whom the Company has any business relationship;

- take any measures and carry out any operation, including without limitation, commercial, financial, personal and real estate transaction which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;
- borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

Chapter II - Corporate capital

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed capital of the Company is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro), represented by 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) ordinary shares of a nominal value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) each.

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company shall be in registered form.

6.2 A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of shares will be established and transferred by inscription in the said register.

6.3 Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by the chairman of the Board of Directors and one other director or in case no chairman has been appointed by the signature of any two directors.

6.4 The Company will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder ("usufruitier") and a bare owner ("nu-propriétaire") or between a pledgor and a pledgee.

6.5. Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten (10) per cent, per year calculated from the date when payment was due.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Chapter III - Management, Supervision

Art. 7. Appointment and Dismissal of directors.

7.1 The Company shall be managed by a Board of Directors of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six (6) years, by a General Meeting. Directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of a General Meeting.

7.2 Retiring members of the Board of Directors are eligible for reelection.

7.3 In the event of a vacancy on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 8. Meetings of the board of directors.

8.1 The Board of Directors may elect from among its members a chairman. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Directors. In his absence or in the case no chairman has been appointed, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.2 Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any other two members of the Board of Directors.

The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least an eight (8) days written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

8.3 The meetings are held at the office of the Company.

8.4 The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

8.5 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another director as his proxy. A director may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

8.6 Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

8.7 The Board of Directors can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

8.8 A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the shareholders shall be informed of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

In case a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interests, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid. No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 9. Minutes of meetings of the board of directors.

9.1 The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the chairman or by any two other directors. Any proxies will remain attached thereto.

9.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other directors.

Art. 10. Powers of the board of directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the present Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors. Each director will receive as A or B signatory power.

Art. 11. Delegation of powers.

11.1 The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for definite transaction and revoke such appointments at any time.

11.2 The Board of Directors may entrust the daily management of the Company's business to one or more directors, who will be called managing directors. The delegation in favour of a member of the Board of Directors is subject to the prior authorization of the General Meeting.

11.3 The Company shall be bound towards third parties by the joint signature of a director with an A signatory power and a director with a B signatory power in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 12. Indemnification. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reasons of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Statutory auditor. The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors (the "commissaire aux comptes"), appointed by the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six (6) years.

They may be re-elected and removed at any time.

Chapter IV. - General meetings of shareholders

Art. 14. Powers of the general meeting of shareholders. The General Meeting properly constituted represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by the Companies Act.

Art. 15. Annual general meeting of shareholders, Other general meetings

15.1 The annual general meeting of the shareholders of the Company (the "Annual General Meeting") shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the third Thursday in May of each year at 10.00 a.m.

15.2 If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day. The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final interpretation of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

15.3 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 16. Proceedings - Vote.

16.1 General Meetings shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require so, by any two directors acting jointly.

It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires so. In such case, the concerned shareholders must indicate the agenda of the meeting.

16.2 Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than eight (8) days prior notice.

All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

If all shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed on the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

16.3 Any shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

16.4 Each share entitles its shareholder to one (1) vote.

16.5 Except as otherwise required by the Companies Act, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting, without any quorum requirements.

16.6 Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the meeting's board and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decision of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Directors or any two other directors.

Chapter V. - Financial year, Annual accounts, Distribution of profits

Art. 17. Financial year. The Company's financial year shall begin on 1st January and shall terminate on 31st December of each year.

Art. 18. Annual accounts.

18.1. Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.

18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will admit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the board's report, the statutory auditor's and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 19. Distribution of profits.

19.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

19.2. Every year five (5) per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

19.3 The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

19.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

19.5 Interim dividends may be paid by the Board of Directors within the conditions provided for by the Companies Act.

19.6 The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

Art. 21. Liquidation. In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, deliberating in the manner required for amendments to the Articles, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

Chapter VII. - General provision

Art. 22. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Companies Act.

Transitional provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2010.

The first Annual General Meeting will be held in 2011.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe to 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) shares representing the total share capital as follows:

Shareholders	Shares	Payments (in EUR)
Vaino Tuomisalo, prenamed	24,000	30,000
Vesa Karvonen, prenamed	800	1,000
Total:	24,800	31,000

All these shares are paid up by the shareholders to an extent of 100% by payment in cash such that the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) paid in by the shareholders is from now on at the free disposal of the Company, proof thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Extraordinary general meeting of shareholders

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. the number of directors is set at three directors and that of the statutory auditor (the "commissaire aux comptes") at one;
2. the following persons are appointed as directors:
 - Mr Jean-Marc Debaty, director, with professional address at 7, Val Sainte-Croix, in L-1371 Luxembourg, as A director of the Company;
 - Mr Väinö Tuomisalo, Director, demeurant Vanhan-Mankkaan tie 14 D 12, FIN-02180 Espoo, Finland;
 - Mr Vesa Karvonen, General Counsel, demeurant Vasamatie 17 C, FIN-02630 Espoo, Finland;
 both as B directors of the Company;
3. Van Cauter-Snauwaert & Co S.à.r.l., with registers office at 43, route d'Arlon in L-8009 Strassen, (RCS-L n° B.52610) is appointed as statutory auditor of the Company;
4. the Company's registered office shall be at 7, Val Sainte-Croix in L-1371 Luxembourg;
5. to set the term of office of the directors and the statutory auditor of the Company at the end of the Annual General Meeting to be held in 2015.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and French versions, the English version will be prevailing.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le huit décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. M. Väinö Tuomisalo, Director, demeurant Vanhan-Mankkaan tie 14 D 12, FIN_02180 Espoo, Finland, et
 2. M. Vesa Karvonen, General Counsel, demeurant 17C, Vasamatie, FIN-02630 Espoo;
- tous deux dûment représentés par Me Moritz GSPANN, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Helsinki, Finlande, le 7 décembre 2009.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par la mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises ensemble à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêtés comme suit:

Chapitre I^{er} - Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme prenant la dénomination de "DIABASE S.A." (la "Société").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le Siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'"Assemblée Générale") statuant comme en matière de changement des Statuts. Il peut être déplacé dans les limites de la commune par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le "Conseil d'Administration").

2.2 Le Conseil d'Administration a encore le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec le siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social. La Société peut:

- accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;
- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, en vue d'acquérir, par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, des titres et brevets, de réaliser ceux-ci par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, et d'accorder aux sociétés au sein desquelles la Société détient une participation et/ou à ses filiales, tous concours, prêt, avance ou garantie;
- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant sans limitation, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaire ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social;
- emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligation de toute nature.

Chapitre II - Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.3 Le capital social souscrit de la Société est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille Euro), représenté par 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR (un Euro et vingt-cinq centimes) chacune.

5.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives.

6.2 Un registre des actions sera tenu au siège de la Société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété et le transfert des actions seront établie par inscription dans ledit registre.

6.3 Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront signés par le président du Conseil d'Administration ainsi que par un autre administrateur ou lorsque aucun président n'a été nommé par deux administrateurs.

6.4 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

6.5. Les sommes non-libérées, le cas échéant, des actions souscrites peuvent être appelées à tout moment et à la discrétion du Conseil d'Administration, à condition toutefois que les appels de fonds seront faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment. Tout arriéré de paiement donnera de plein droit lieu à des intérêts de retard de dix (10) pour cent par an à partir de la date à laquelle le paiement est dû en faveur de la Société.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

Chapitre III - Administration - Surveillance

Art. 7. Nomination et Révocation des administrateurs.

7.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) membres, qui seront nommés par l'Assemblée Générale pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans. Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment à la seule discrétion de l'Assemblée Générale.

7.2 Les administrateurs sortants sont rééligibles.

7.3 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autre, les administrateurs peuvent se réunir et élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration.

8.1 Le Conseil d'Administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le président présidera toutes Assemblées Générales et toutes réunions du Conseil d'Administration. En son absence ou lorsque aucun président n'a été élu, l'Assemblée Générale, respectivement le Conseil d'Administration choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

8.2 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoqués par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil d'Administration.

Les administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Excepté en cas d'urgences qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, le délai de convocation sera d'au moins huit (8) jours.

La réunion peut être valablement tenu sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

8.3 Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation.

8.4 Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque administrateur donné par lettre, téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du Conseil d'Administration.

8.5 Chaque administrateur peut agir à une réunion en nommant comme son mandataire un autre administrateur par lettre, téléfax, télégramme ou télex.

Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs participent à la réunion.

8.6 Les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil d'Administration puissent s'entendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

8.7 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettre, téléfax ou télex.

8.8 Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du conseil. A la prochaine Assemblée Générale, avant tout autre vote, les actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

Au cas où un quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint à cause d'un conflit d'intérêts, les décisions prises par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés et votants à cette réunion seront réputés valables.

Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Art. 9. Décisions du conseil d'administration.

9.1 Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil d'Administration. Toutes procurations y resteront annexées.

9.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux autres administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. Chaque administrateur sera investi d'un pouvoir de signature A ou d'un pouvoir de signature B.

Art. 11. Délégation de pouvoirs.

11.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs donner des pouvoirs pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

11.2 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Cette délégation nécessite l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

11.3 La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un administrateur disposant d'un pouvoir de signature A et d'un administrateur disposant d'un pouvoir de signature B ou par les signatures conjointes ou la signature unique de tous fondés de pouvoir spéciaux auxquels de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 12. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 13. Commissaire aux comptes. La révision des comptes annuels de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'Assemblée Générale, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, ce mandat ne pouvant pas excéder six (6) an.

Chapitre IV. - Assemblées générales des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi de 1915.

Art. 15. Assemblée générale annuelle - Autres assemblées générales.

15.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société (l'"Assemblée Générale Annuelle") se réunit au siège social ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de mai à 10.00 heures du matin.

15.2 Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit, à la même heure. L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

15.3 D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives.

Art. 16. Procédure - Vote.

16.1 Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si les circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

L'Assemblée Générale devra être convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le requiert. Dans ces cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour.

16.2 Les convocations aux Assemblées Générales sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins huit (8) jours.

Toutes les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

16.3 Tout actionnaire aura le droit de se faire représenter à toute Assemblée Générale en nommant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex une autre personne mandataire, actionnaire ou non.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

16.4 Chaque action donne droit à une (1) voix.

16.5 Excepté dans les cas prévus par la Loi de 1915, les résolutions des Assemblées Générales dûment convoquées seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents et votants, sans qu'un quorum ne soit requis.

16.6 Avant de procéder à toute délibération, le président de l'Assemblée Générale nomme un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur constituent le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande.

Cependant, et au cas où des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

Chapitre V. - Année sociale - Comptes annuels - Répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année de l'année suivante.

Art. 18. Comptes annuels.

18.1. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 1915.

18.2 Le Conseil d'Administration soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire le bilan et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen d'un commissaire aux comptes, qui rédigera sur cette base son rapport de révision.

18.3 Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents requis par la Loi de 1915, seront déposés au siège social de la Société au moins quinze (15) jour savant l'Assemblée Générale Annuelle. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 19. Répartition des bénéfices.

19.1 Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risqué passés et futures, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

19.2 Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix (10) pour cent du capital social.

19.3 L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

19.4 Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration dans les limites de la décision de l'Assemblée Générale.

19.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales.

19.6 L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution. La Société peut être dissoute en tout temps par une décision de l'Assemblée Générale prise conformément aux conditions exigées pour une modification des Statuts.

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale, en délibérant conformément aux conditions exigées pour les modifications des Statuts, décidera du mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Chapitre VII. - Disposition générale

Art. 22. Pour tous les points qui ne sont pas régis par les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2010.

La première Assemblée Générale Annuelle sera tenue en 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent qu'ils souscrivent les 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) actions représentant la totalité du capital social comme suit:

Actionnaires	Actions	Paiements (en EUR)
Vainä Tuomisalo, prénommé	24.000	30.000
Vesa Karvonen, prénommé	800	1.000
Total:	24.800	31.000

Toutes ces actions ont été libérées par les actionnaires à hauteur de 100% par paiement en espèces, de sorte que le montant de EUR 31.000 (trente et un milles Euro) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à trois administrateurs et celui des commissaires aux comptes est fixé à un;
2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs:
 - Monsieur Jean-Marc Debaty, avec adresse professionnelle à 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, en tant qu'administrateur A de la Société;
 - M. Väinö Tuomisalo, Director, demeurant Vanhan-Mankkaan tie 14 D 12, FIN-02180 Espoo, Finland;
 - M. Vesa Karvonen, General Counsel, demeurant Vasamatie 17 C, FIN-02630 Espoo, Finland;
 tous les deux en tant qu'administrateur B de la Société;
3. Van Cauter-Snauwaert & Co S.à.r.l., ayant son siège social à 43, route d'Arlon à L-8009 Strassen, (RCS-L n°B.52610) est nommée commissaire aux comptes de la Société;
4. le siège social de la Société est fixé au 7, Val Sainte-Croix in L-1371 Luxembourg;
5. le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale de 2015.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Gspann et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2009. LAC/2009/53779. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010004935/528.

(090199003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Everglades Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 58.778.

Les comptes annuels au 31 DÉCEMBRE 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010003981/10.

(090198323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Orlane Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.122.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the sixteenth day of the month of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"Sabine Investments Limited", a company incorporated and existing under the laws of Guernsey, established and having its registered office at Sabine Investments Limited, The Old Stables, Havilland Hall Estate, Rue a 'Or, St Peter Port, GY1 1QG, Guernsey,

represented by:

"BANQUE HAVILLAND S.A.", a société anonyme incorporated and existing under Luxembourg Law, established and having its registered office at 35a avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B number 147 029),

here again represented by Mrs Doriane ROSSIGNOL, employee, with professional address at 35A avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

by virtue of a proxy delivered on 14 December 2009.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which she acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law by the name of "Orlane Holding S.à r.l." (hereafter the "Company").

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favors the realization of its objects.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate capital

Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is fixed at THIRTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (37'500.- EUR), represented by three hundred and seventy-five (375) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles.

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the law on commercial companies dated 10th August, 1915, as amended (the "Law"), to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholders.

Chapter III. - Management - Meeting of the board of managers - Representation - Authorized signatories

Art. 8. Management. The Company is administered by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) revoke and replace the manager(s).

The general meeting of shareholders shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

Art. 9. Meeting of the board of managers. Meetings of the board of managers are convened by any member of the board.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all the managers, at least eight days' written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or visio conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are taken by an absolute majority of the votes cast.

In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Art. 10. Representation - Authorized signatories. In dealing with third parties, the manager(s) shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this Article 10 shall be complied with.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the general meeting of shareholders fall within the scope of the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. In case of singularity of manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers. The shareholders may appoint from among the members of the board of managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 11. Liability of managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles of Association of the Company as well as the applicable provisions of the Law.

The Company may indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. - Secretary

Art. 12. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholder(s) of the Company (the "Secretary").

The Secretary, who may or may not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the board of managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-a-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. - General Meetings of shareholders

Art. 13. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting within six months after the close of the financial year.

Art. 14. Shareholders' voting rights. Each shareholder may participate in general shareholders' meetings irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at shareholders' meetings.

Art. 15. Quorum - Majority. Resolutions at shareholders' meetings are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders' owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles of Association and to dissolve and liquidate the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution, the passing of resolutions in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of a resolution passed at a general meeting of shareholders.

The sole shareholder exercises the powers of the general meeting.

The decisions of the sole shareholder which are taken in the scope of the above paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Any reference to shareholders' meeting shall mutatis mutandis refer to a resolution passed in writing in the above form.

Chapter VI. - Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 16. Financial year. The Company's accounting year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.

Art. 17. Financial statements. Each year the books are closed and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 18. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 19. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The general meeting of shareholders shall, subject to applicable law, have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must agree, in accordance with paragraph 2 of Article 15 of these Articles of Association, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 21. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholder(s) or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Audit

Art. 22. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company need only be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter IX. - Governing law

Art. 23. Reference to Legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Subscriptions and Payments

"Sabine Investments Limited", prenamed, wishes to subscribe all three hundred seventy-five (375) shares and to pay them fully up by a contribution in cash of THIRTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (37'500.-EUR).

All the shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the amount of THIRTY-SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (37'500.-EUR) as contribution to the nominal share capital is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who hereby witnesses the existence of the above in respect of the Law.

Transitory Provisions

By way of derogation article 16 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from the day of its incorporation to 31 December 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately thousand four hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder of the Company, has adopted the following resolutions:

1) The sole shareholder appoints as sole manager for an unlimited period of time:

Mr Frederic PAGET, employee, born in Charenton-Le-Pont (France), on 26 June 1979, residing professionally 35a avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2) The registered office is established at 35a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung vorherstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendneun,
am sechzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtswohnsitz zu Sassenheim (Grossherzogtum Luxemburg),

ist erschienen:

"Sabine Investments Limited", eine Gesellschaft die den Rechten von Guernsey unterliegt, mit Gesellschaftssitz in Sabine Investments Limited, The Old Stables, Havilland Hall Estate, Rue a 'Or, St Peter Port, GY1 1QG, Guernsey,

vertreten durch:

"BANQUE HAVILLAND S.A.", eine Aktiengesellschaft gegründet und bestehend unter Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 35a avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (R.C.S. Luxemburg, Sektion B Nummer 147 029),

hier wiederum vertreten durch Frau Doriane ROSSIGNOL, Angestellte, beruflich tätig in 35A avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

auf Grund einer Vollmacht ausgestellt in Luxemburg, am 14. Dezember 2009.

Die Vollmacht, wird der vorliegenden Urkunde, nach der Unterzeichnung ne varietur durch die Vollmachtnehmerin der erschienenen Partei und den unterzeichneten Notar, als Anlage beigeheftet um bei den Registerbehörden zusammen mit der Urkunde eingetragen zu werden.

Die Erschienene hat in ihrer Eigenschaft als Bevollmächtigte der erschienenen Partei den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung der hiermit gegründeten Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) wie folgt aufzusetzen:

Kapitel I. - Name - Dauer - Gegenstand - Sitz

Art. 1. Name und Dauer. Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) nach luxemburgischen Recht mit der Bezeichnung "Orlane Holding S.à r.l" (nachfolgend die "Gesellschaft").

Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft. Gegenstand der Gesellschaft ist die Vornahme aller unmittelbar oder mittelbar mit dem Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen jeglicher Form in Zusammenhang stehender Geschäfte, sowie die Verwaltung, die Kontrolle und die Förderung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel in Immobilien anlegen; sie kann sie zur Bildung, Verwaltung, Förderung und Veräußerung ihrer Vermögenswerte in der jeweils bestehenden Zusammensetzung benutzen und insbesondere, jedoch nicht ausschließlich, in ihren Wertpapierbestand beliebigen Ursprungs anlegen, um sich an der Gründung, Entwicklung und Beherrschung von Unternehmen zu beteiligen und im Wege von Anlage, Zeichnung, Übernahme oder Optionen Wertpapiere und Rechte des geistigen Eigentums zu erwerben, diese durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder sonst wie zu veräußern, Lizenzen zur Verwertung von Rechten des geistigen Eigentums zu erhalten oder zu gewähren, sowie Unternehmen, an denen die Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar beteiligt ist, sowie Konzernen oder zu deren Vorteil Unterstützung - einschließlich finanzieller Unterstützung, Darlehen, Vorauszahlungen oder Garantien - zu gewähren.

Die Gesellschaft kann jede gewerbliche oder wirtschaftliche Tätigkeit ausüben, die der Erreichung des Gesellschaftszwecks direkt oder indirekt dient.

Art. 3. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg.

Der Sitz kann durch Beschluss der außerordentlichen Generalversammlung ihres Gesellschafters oder - bei mehreren Gesellschaftern - durch Gesellschafterbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Kapitel II. - Gesellschaftskapital

Art. 4. Stammkapital. Das Stammkapital beträgt SIEBENUNDDREISSIGTAUSEND-FÜNFHUNDERT EURO (37'500.- EUR) und ist in dreihundertfünf-undsiebzig (375) Geschäftsanteile im Nennwert von je EINHUNDERT EURO (100.- EUR) eingeteilt.

Das gezeichnete Stammkapital kann durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters beziehungsweise durch Beschluss der Gesellschafterversammlung nach Maßgabe der für Satzungsänderungen vorgeschriebenen Beschlussfassung geändert werden.

Art. 5. Gewinnbeteiligung. Jeder Geschäftsanteil berechtigt nach dem direkten Verhältnis der bestehenden Geschäftsanteile zu einem Bruchteil am Gesellschaftsvermögen und -gewinn.

Art. 6. Übertragung von Geschäftsanteilen. Im Falle eines Alleingeschafters sind die Anteile frei an Dritte, die keine Gesellschafter sind, übertragbar.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, bedarf die Übertragung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Dritte der Genehmigung der Generalversammlung, Gesellschafter, die drei Viertel des eingezahlten Kapitals vertreten. Es bedarf keiner solchen Genehmigung für die Übertragung von Anteilen unter Gesellschaftern.

Die Genehmigung einer Übertragung im Todesfall bedarf der Zustimmung von mindestens drei Vierteln des Gesellschaftskapitals, welches von den Überlebenden gehalten wird.

Art. 7. Rückkauf von Geschäftsanteilen. Die Gesellschaft ist befugt, vorbehaltlich der Einhaltung der Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 bezüglich Handelsgesellschaften (nachfolgend das "Gesetz") Anteile an ihrem eigenen Kapital zu erwerben.

Der Erwerb und die Veräußerung von im Stammkapital der Gesellschaft befindlichen Geschäftsanteilen bedarf eines Beschlusses, dessen Form und Bedingungen von der Gesellschafterversammlung festzulegen sind.

Kapitel III. - Geschäftsführung - Geschäftsführersitzungen - Vertretung - Vertretungsvollmachten

Art. 8. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern verwaltet. Im Falle einer Mehrheit von Geschäftsführern bilden diese die Geschäftsführung. Der/die Geschäftsführer muß/müssen nicht Gesellschafter sein. Der/die Geschäftsführer wird/werden von der Gesellschafterversammlung ernannt. Die Gesellschafterversammlung ist berechtigt; zu jeder Zeit und ad nutum (ohne Grund) den Rücktritt eines Geschäftsführers zu fordern und ihn zu ersetzen.

Die Gesellschafterversammlung bestimmt die Vergütung der Geschäftsführer, sowie die Dauer und Bedingungen für ihre Bestellung.

Art. 9. Versammlungen - Geschäftsführerversammlungen. Die Geschäftsführerversammlungen können von jedem Geschäftsführer einberufen werden.

Die Geschäftsführer werden einzeln zu jeder Geschäftsführerversammlung einberufen. Außer in Dringlichkeitsfällen, die in der Einberufungsmittelung zu spezifizieren sind, oder außer bei vorheriger Genehmigung aller Geschäftsführer soll der Einberufung eine mindestens achttägige Einberufungsfrist vorhergehen.

Die Versammlung kann ordnungsgemäß abgehalten werden, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder ordnungsgemäß vertreten sind.

Die Versammlungen finden an dem Ort, an dem Tage und zu der Zeit statt, die in der Einberufung festgelegt sind.

Die Geschäftsführer können mittels schriftlicher Genehmigung, mittels Telefax oder in der jeweils geeigneten Kommunikationsform auf die Einberufung verzichten. Eine separate Einberufung ist nicht nötig, wenn Zeit und Ort der Versammlungen im Rahmen eines zuvor durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Terminplans festgelegt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich auf den Geschäftsführerversammlungen durch einen schriftlich, mittels Telefax oder anderer geeigneter Kommunikationsmittel von ihm ernannten Bevollmächtigten vertreten lassen.

Ein Geschäftsführer kann mehrere seiner Kollegen vertreten; es müssen jedoch wenigstens zwei Geschäftsführer an einer Versammlung teilnehmen.

Die Geschäftsführer können mittels Konferenzschaltung, Videoschaltung oder jeglicher Kommunikationsform, die es allen Teilnehmern erlaubt mitzuhören, an einer Geschäftsführerversammlung teilnehmen. Die Teilnahme an einer Versammlung mittels der vorgenannten Instrumente ist einer persönlichen Teilnahme gleichzustellen.

Die Geschäftsführung ist nur ordnungsgemäß beratungs- und beschlussfähig, wenn die Mehrheit ihrer Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Geschäftsführungsbeschlüsse bedürfen der absoluten Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

In Dringlichkeitsfällen haben von allen Geschäftsführern unterzeichnete Beschlüsse die gleiche Rechtskraft wie Beschlüsse im Rahmen einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Versammlung. Solche Unterschriften können auf einem einzigen Dokument oder mehreren Kopien ein und desselben Beschlusses erscheinen und erhalten Beweiskraft mit Brief, Telefax oder Telex.

Art. 10. Vertretung - Zeichnungsberechtigung. In Geschäften mit Dritten ist/sind der/die Geschäftsführer jederzeit dazu ermächtigt, im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Geschäfte zu tätigen, welche im Einklang mit dem Gesellschaftszweck und den Bestimmungen von Artikel 10 der Satzung liegen.

Alle durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung nicht ausdrücklich der Gesellschafterversammlung vorbehaltenen Rechte fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers oder - bei mehreren Geschäftsführern - der Geschäftsführung. Ist nur ein Geschäftsführer vorhanden, ist der vorhandene Geschäftsführer alleine zur Vertretung der Gesellschaft berechtigt. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so wird die Gesellschaft durch zwei Geschäftsführer gemeinschaftlich vertreten. Die Gesellschafter können aus der Geschäftsführung einen oder mehrere (Generalgeschäftsführer) Hauptgeschäftsführer ernennen, welche(r) Alleinvertretungsbefugnis hat/haben, vorausgesetzt jedoch, sie überschreiten die der Geschäftsführung übertragenen Befugnisse nicht.

Der Geschäftsführer oder - bei mehreren Geschäftsführern - die Geschäftsführung kann seine Befugnisse für die Vornahme bestimmter Aufgaben an einen oder mehrere ad hoc Vertreter weiterdelegieren.

Der Geschäftsführer oder - bei mehreren Geschäftsführern - die Geschäftsführung bestimmt die Verantwortungen und (falls zutreffend) die Vergütung seines/seiner Vertreter, die Dauer ihrer Vertretung sowie alle sonstigen etwaigen Bedingungen in Zusammenhang mit ihrer Beauftragung.

Art. 11. Haftung der Geschäftsführer. Der/die Geschäftsführer haften aufgrund ihrer Position nicht persönlich für im Namen der Gesellschaft eingegangene Verpflichtungen, solange diese Verpflichtungen in Übereinstimmung mit der Satzung der Gesellschaft und den geltenden Bestimmungen des Gesetzes stehen.

Die Gesellschaft kann den Geschäftsführern und leitenden Angestellten sowie deren Erben, Testamentsvollstreckern und Nachlassverwaltern Freistellung zusichern von den Kosten, die diesen in vernünftigem Rahmen in Zusammenhang mit Klagen, Prozessen oder Verfahren entstehen, in die sie aufgrund der Tatsache als Prozesspartei verwickelt wurden, dass sie Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft oder - auf eigenes Verlangen - einer anderen Gesellschaft waren, an der die Gesellschaft beteiligt oder deren Gläubiger sie ist, und gegen die sie keinen Schadenersatzanspruch geltend machen können; diese Freistellung gilt nicht, wenn sie im Rahmen dieser Klagen, Prozesse und Verfahren der groben Fahrlässigkeit oder schweren Pflichtverletzung für schuldig befunden wurden. Im Falle eines Vergleiches erfolgt eine Entschädigung nur im Zusammenhang mit den Angelegenheiten, welche von dem Vergleich abgedeckt werden, und insofern als der Gesellschaft von einem Rechtsberater bestätigt wird, daß die zu entschädigende Person keine Pflichtverletzung begangen hat. Das vorstehende Recht auf Entschädigung schließt andere etwaige rechtliche Ansprüche nicht aus.

Kapitel IV. - Schriftführer

Art. 12. Bestellung eines Schriftführers. Die Gesellschafterversammlung kann durch einfachen Beschluß einen Schriftführer der Gesellschaft (der "Schriftführer") ernennen.

Der Schriftführer, der kein Geschäftsführer sein muß, fungiert als Protokollführer in den Geschäftsführerversammlungen und, sofern durchführbar, in den Gesellschafterversammlungen; er führt die Akten und Protokolle der Geschäftsführer und der Gesellschafterversammlungen und die von ihnen durchgeführten Transaktionen in einem speziell zu diesem Zweck geführten Buch; er übernimmt dieselben Aufgaben für alle eventuell von der Geschäftsführung beauftragten Ausschüsse. Der Schriftführer kann seine Befugnisse auf eine oder mehrere Person/en delegieren, sofern er für diese delegierten Aufgaben verantwortlich bleibt.

Der Schriftführer ist befugt, im Namen der Gesellschaft Zertifikate und Auszüge auszustellen, die der Vorlage bei Gericht beziehungsweise Dritten zur Vorlage als amtliche Unterlagen dienen.

Kapitel V. - Gesellschafterversammlung

Art. 13. Jahresgeneralversammlung und außerordentliche Gesellschafterversammlung. Die Jahresgeneralversammlung findet jährlich innerhalb von sechs Monaten nach Abschluss des jeweils vorhergehenden Geschäftsjahres am Sitz der Gesellschaft oder jedem anderen, in der Einberufungsmittelung genannten Ort in Luxemburg statt.

Art. 14. Stimmrechte der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter hat das Recht, an der Gesellschafterversammlung teilzunehmen, unabhängig davon, wie viele Anteile er besitzt.

Die Stimmrechte der Gesellschafter bestimmen sich nach der Zahl der von ihnen gehaltenen Anteile.

Jeder Gesellschafter kann sich auf der Gesellschafterversammlung durch einen bevollmächtigten Vertreter, der kein Gesellschafter sein muß, vertreten lassen.

Art. 15. Quorum - Mehrheit. Beschlüsse der Gesellschafterversammlung sind nur dann ordnungsgemäß, wenn sie von einer Mehrheit von Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals besitzen, angenommen werden.

Beschlüsse, die Satzungsänderungen oder die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft zu Gegenstand haben, können nur durch eine Mehrheit von Gesellschaftern angenommen werden, die mindestens drei Viertel des Stammkapitals besitzt.

Anstatt auf einer Gesellschafterversammlung können Beschlüsse auch schriftlich von allen Gesellschaftern angenommen werden. In diesem Fall wird jedem Gesellschafter ein Entwurf des Beschlusses übermittelt, welchen er unterzeichnet. Die Beschlussfassung durch Unterzeichnung einer oder mehrerer Zweitausfertigungen hat die gleiche Rechtskraft wie die auf einer einberufenen Gesellschafterversammlung gefassten Beschlüsse.

Der alleinige Gesellschafter übt die Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus.

Die in Anwendung des vorstehenden Absatzes gefassten Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden protokolliert oder als Bericht abgefaßt oder schriftlich niedergeschrieben.

Alle Verweise auf Gesellschafterversammlungen beziehen sich mutatis mutandis auf einen in der vorstehend beschriebenen Form schriftlich gefassten Beschluss.

Kapitel VI. - Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverwendung

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember des gleichen Jahres.

Art. 17. Jahresabschluss. Die Bücher werden jährlich abgeschlossen, und der Geschäftsführer oder - bei mehreren Geschäftsführern - die Geschäftsführung erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 18. Einsicht in die Unterlagen. Jeder Gesellschafter ist berechtigt, am Sitz der Gesellschaft Einsicht in die oben genannte Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung zu nehmen.

Art. 19. Gewinnverwendung. Vom ausgeschütteten Nettogewinn sind fünf Prozent (5 %) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage zurückzulegen, bis diese Rücklage zehn Prozent (10 %) des Stammkapitals erreicht.

Die Verteilung des Restbetrags erfolgt nach dem Verhältnis der Geschäftsanteile. Die Gesellschafterversammlung kann nach Maßgabe der geltenden gesetzlichen Bestimmungen die Ausschüttung einer oder mehrerer Zwischendividende/n beschließen.

Kapitel VII. - Auflösung - Liquidation

Art. 20. Auflösung. Zahlungsunfähigkeit, Bankrott und andere Verfahren gegen einen Geschäftsführer sind keine Gründe für die Auflösung der Gesellschaft. Die Gesellschafter müssen der Auflösung und Liquidation sowie den darauf anwendbaren Bedingungen nach Maßgabe von Artikel 15 der vorliegenden Satzung zustimmen.

Art. 21. Liquidation. Die Liquidation erfolgt bei Auflösung der Gesellschaft durch einen oder mehrere Liquidator/en, die keine Gesellschafter sein müssen und von den Gesellschaftern ernannt werden, die auch ihre Befugnisse und Bezüge festlegen.

Kapitel VIII. - Abschlussprüfung

Art. 22. Wirtschaftsprüfer - Abschlussprüfer. Gemäß Artikel 200 des Gesetzes muss die Gesellschaft nur in den Fällen von einem Abschlussprüfer geprüft werden, wenn die Anzahl der Gesellschafter 25 überschreitet. Ein externer Abschlussprüfer muss beauftragt werden, wenn die Befreiungen unter Artikel 256 und Artikel 215 des Gesetzes keine Anwendung finden.

Kapitel IX. - Anwendbares Recht

Art. 23. Bezugnahme auf die gesetzlichen Bestimmungen. In allen im Rahmen der vorliegenden Satzung nicht ausdrücklich geregelten Angelegenheiten wird auf die Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Zeichnung und Einzahlung

„Sabine Investments Limited“, vorgenannt, erklärt alle dreihundertfünfsiebzig (375) Anteile der Gesellschaft zu zeichnen und zahlt diese mit einer Bargeldeinlage in Höhe von SIEBENUNDREISSIGTAUSEND-FÜNFHUNDERT EURO (37'500.- EUR).

Alle dreihundertfünfsiebzig (375) von der Gesellschaft ausgegebenen Stammanteile sind gezeichnet worden und die gezeichneten Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass die Summe von SIEBENUNDREISSIGTAUSEND-FÜNFHUNDERT EURO (37'500.- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Übergangsbestimmungen

In Abweichung von den Bestimmungen von Artikel 16 der vorliegenden Satzung beginnt das laufende Geschäftsjahr der Gesellschaft am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

Kostenvoranschlag

Alle Aufwendungen, Kosten, Honorare und Gebühren, die der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde entstehen, werden auf ungefähr tausendvierhundertzwanzig Euro geschätzt.

Beschlüsse des Alleinigen Gesellschafters

Unmittelbar nach der Gründung fasste der Alleingesellschafter, der das gesamte gezeichnete Stammkapital der Gesellschaft vertritt, folgende Beschlüsse:

1) Der Alleingesellschafter bestellt zum alleinigen Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer:

Herr Frederic PAGET, Angestellter, geboren in Charenton-Le-Pont (Frankreich), am 26. Juni 1979, beruflich tätig in 35a avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2) Der Sitz der Gesellschaft ist 35a avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Partei in englischer Sprache, gefolgt von der deutschen Sprache, aufgesetzt wird, und dass auf Verlangen derselben erschienenen Partei bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung maßgebend ist.

Zu Urkunde dessen wurde die vorliegende notarielle Urkunde am eingangs genannten Datum aufgesetzt.

Nach Verlesung der Urkunde hat die Bevollmächtigte der erschienenen Partei zusammen mit uns, dem Notar, die vorstehende Originalurkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: D. ROSSIGNOL, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 18. Dezember 2009. Relation: EAC/2009/15799. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnehmer ff (gezeichnet): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010004706/422.

(090198818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Everglades Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 58.778.

Les comptes annuels au 31 DÉCEMBRE 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010003982/10.

(090198319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Acuerate International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 107.184.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010003983/10.

(090198316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Caparo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.765.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf.

Le vingt-cinq novembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

La société civile Corsica Gestion, ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro E4197,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée annexée au présente acte.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme CAPARO S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 141.765,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1^{er} septembre 2008, publié au Mémorial C numéro 24 65 du 09 octobre 2008,

au capital social de CINQ CENT MILLE EUROS (€ 500.000,-), représenté par CINQ CENTS (500) ACTIONS d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;

- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte, notamment une villa achetée en état futur d'achèvement édifée sur un terrain de 3 0a 16ca situé Commune de Porto-Vecchio (Corse du Sud), Lieu-dit Fontana, cadastré SECTION F Numéro 2706,

- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;

- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;

- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 décembre 2009. Relation: EAC/2009/14835. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010004911/44.

(090198900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Acuerate International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 107.184.

Le Bilan au 31 DÉCEMBRE 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010003985/10.

(090198310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Cevip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.567.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010003987/10.

(090198303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Webdream S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4540 Differdange, 69, rue Dicks-Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 150.130.

STATUTS

L'an deux mille neuf,

Le dix décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"WEBNET S.A.", société anonyme, avec siège social à L-2314 Luxembourg, 2a, place de Paris, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 décembre 2009, dont l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg est en cours,

représentée par Maître Romain LUTGEN, avocat à la Cour, en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à Luxembourg, le 10 décembre 2009,

laquelle procuration, signée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prestation de services via site internet.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de "WEBDREAM S.à r.l." société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Differdange.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associée unique, la société anonyme "WEBNET S.A.", prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille dix.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Décisions de l'associée unique

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Alain MARSCHALLIK, conseiller économique, demeurant à L-1730 Luxembourg, 7, rue de l'Hippodrome.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-4540 Differdange, 69, rue Dicks-Lentz.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Lutgen, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2009. Relation LAC / 2009 / 53714. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2010004947/88.

(090198878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Cevip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.567.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010003988/10.

(090198300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Cevip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.567.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010003989/10.

(090198295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Manfrotto Alu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 63.031.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels rectificatifs au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Les comptes annuels au 31.12.08 ont été déposés le 13.08.09 sous le numéro L090127454.04

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010003990/13.

(090198345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Regus Business Center Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.691.

In the year two thousand and nine, on the first of December.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Regus Group Limited, a company under the law of the United Kingdom, having its registered office at 3000 Hillswood Drive, Chertsey, Surrey, KT16 0RS, United Kingdom,

duly represented by Mr Mathieu Gangloff, private employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 30 November 2009.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as shareholder of Regus Business Center Luxembourg S.A., a public limited liability company, having its registered office at Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 114.691) (the Company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed, on 27 February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 995 of 20 May 2006, has required the undersigned notary to state its resolution as follows:

Sole resolution

The shareholder resolves to amend and holistically restate the Articles of Incorporation of the Company so as to read as follows:

Chapter I. Status and Name, Registered office, Objects, Duration, Capital, Changes in capital and Shares

Art. 1. Form and Name.

1.1 There exists a joint stock corporation (société anonyme) under the name of "Regus Luxembourg S.A." (the Company).

1.2 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office is established in the municipality of Luxembourg and may by resolution of the Directors of the Company, be transferred from one address to another within that municipality. Transfers to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg may be effected by resolution of shareholders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 11).

2.2 The Board of Directors of the Company (the Board) may resolve that the Company establish branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

2.3 Should extraordinary events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, take place or be imminent, the registered office may be transferred temporarily abroad by resolution of the Board or by declaration of a person duly authorised by the Board for such purpose. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, shall remain of Luxembourg nationality.

Art. 3. Duration.

3.1 Subject to the provisions of Article 27 the Company is established for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 11 below.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The company's object is to deliver services to business people and their companies. The Company is more precisely entitled to provide offices, computers, archives, garages, telephone services, fax facilities, administrative help, etc. to third parties. Moreover, the Company can buy, sell, import and export anything except for any goods requiring a special authorisation.

4.2 The Company can acquire, rent or lease, build, alternate or exchange any property or realty, production goods or equipment and more generally perform any commercial, industrial or financial activity directly or indirectly related to its business object, including outsourcing in general and exploiting all intellectual property and industrial property and com-

mercial property rights relating to this; it can acquire in terms of investments any property or realty, even when not directly or indirectly related to the Company's business object.

4.3 The Company can administer, supervise, and control any company related to it or in which it hold a stake and any other company, and it can issue loans to these, under any form and for any duration whatsoever.

4.4 The Company can take a stake by virtue of financial participation or in kind, through a merger, underwriting, stock purchase, financing or any other means, in any company or corporation existing or to be created in Luxembourg or abroad, for which the business object would be identical, similar or complementary to its own, or of a nature which would help the development of its own business object.

4.5 Generally speaking, the Company can perform any commercial, industrial or financial activity, which the board of directors esteems to be necessary or useful in order to fulfil its business objectives.

4.6 The Company can serve as a warrant under any form, even to guarantee third party liabilities if this serves the promotion of its own business object.

4.7 The business object can be widened or restricted through a change in the articles of incorporation under the conditions required by the law on commercial companies.

4.8 The present list is enumerative only and not limiting.

4.9 Specifically, the Company can perform any activity falling under the above business object not requiring specific qualifications of its directors and more particularly a university degree.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty one thousand euro) consisting of 100 (one hundred) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 310 (three hundred and ten euro) each.

5.2 The Company shall have an authorised capital of EUR 62,000 (sixty two thousand euro) divided into 200 (two hundred) shares having a par value of EUR 310 (three hundred and ten euro) each.

Art. 6. Changes in share capital.

6.1 The Board is hereby authorised to issue further shares so as to bring the total issued capital of the Company up to the total authorised capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed of incorporation in the "Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations". The period or extent of this authority may be extended by the Shareholders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 11) from time to time.

6.2 The Board is hereby authorised to determine the conditions attaching to any subscription for shares under Article 6.1 including the issue of shares as ordinary or repurchasable shares and may from time to time resolve to effect such whole or partial increase by such means as are permitted by the law of 10 August 1915, as amended, (the Law), including by the issue of shares upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully paid shares to shareholders in lieu of dividends.

6.3 The Board is authorised to issue shares under and during the period referred to in Article 6.1 without the shareholders having any preferential subscription right. The price per share at which such further shares are issued shall be left to the discretion of the Board. The Board shall, however, ensure that except where such shares are issued to current shareholders pro rata to their shareholdings in the Company as at the date of such new issue, or where current shareholders otherwise agree, the price per share, at which such further shares are issued, shall not have the effect of diluting the value of shares in the Company held by current shareholders at the time of such new issue.

6.4 When the Board effects a whole or partial increase in capital in terms of the above resolutions, it shall be obliged to take steps to amend Article 5 in order to record this increase and the Board is further authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

6.5 When the Board issues repurchaseable shares, it shall ensure that the amendments to Article 5 shall include provisions relating to the repurchaseable rights attaching to such shares and the conditions for their repurchase.

6.6 The authorised or issued capital may be further increased or reduced by a resolution of Shareholders in Extraordinary General Meeting.

Art. 7. Shares.

7.1 At the option of the owner, shares in the Company may be registered or issued to bearer, save where the Law prescribes registered form.

7.2 Shares may be issued, at the option of the owner, in certificates representing single shares or two or more shares.

7.3 Shares certificates shall be issued to shareholders in accordance with the provisions of the Law in such form and in such denominations as the Board shall determine. Except as provided in article 7.4, certificates may only be exchanged for other certificates with the consent of the Board and subject to such conditions as the Board may determine. In the case of joint holders, delivery of a certificate to one shall be delivery to all. Share certificates shall be signed by two

Directors or by one Director and one officer with due authority from the Board and registered as required by the Law. Signatures may be reproduced in facsimile form except in the case of an officer who is not a Director.

7.4 Where part only of the shares comprised in a certificate for registered shares is transferred, the old certificate shall be cancelled and a new certificate for the balance of such shares issued in lieu without charge.

7.5 The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim to or interest in any such share on the part of any other person.

7.6 The Company shall regard the first named of any joint holder of registered shares as having been appointed by the joint holders to receive all notices and to give an effectual receipt for any dividend payable in respect of such shares.

7.7 The Company shall not accept the registration of more than four joint holders of registered shares and in addition shall have the right at any time to suspend the exercise of any rights attached to any share until one person is designated to be, for the Company's purposes, owner of the shares.

7.8 The register of shareholders of the Company (the Register) may be closed during such time as the Board thinks fit, not exceeding, in the whole, thirty days which are business days in Luxembourg in each year. For the purpose of these Articles "business day" means a day on which banks in Luxembourg are open for business.

7.9 The Register shall be kept at the registered office and shall be open for inspection by shareholders between 10h00 and 12h00 on any business day in Luxembourg.

7.10 If a share certificate is destroyed, damaged or defaced or alleged to have been lost or stolen, a new share certificate representing the same shares may be issued to the holder upon request subject to delivery up of the old certificate or (if alleged to have been lost or destroyed) compliance with the provisions of the applicable law.

Art. 8. Transfer.

8.1 Except as stated in article 8.2 below, shares shall not be subject to any restriction in respect of transfer and they shall be transferable free of any charge.

8.2 The Board may refuse to accept or give effect to any transfer of the Company's registered shares (other than pursuant to a normal stock exchange transaction), and may refuse to give effect to any instruction regarding the payment of dividends, if the Board, after due deliberation and at its sole discretion, believes for any reason that such transfer or instruction:

8.2.1 has been executed or given in circumstances indicating that the shareholder concerned had not acted of his own volition; or

8.2.2 reflects or was executed pursuant to a confiscatory or expropriatory act of a foreign authority; or

8.2.3 reflects or was executed pursuant to a compulsory transfer under the laws of a foreign jurisdiction for no consideration or for consideration which would be regarded as inadequate in normal business practice.

8.3 The transfer of registered shares shall take effect upon an entry being made in the Register pursuant to an instrument of transfer, dated and signed by or on behalf of the transferor and the transferee or by their authorised agents, or pursuant to an instrument of transfer or other documents in a form which the Board deems in its discretion sufficient to establish the agreement of the transferor to transfer and the agreement of the transferee to accept transfer. Instruments of transfer of registered shares shall be lodged at a transfer office of the Company accompanied by the certificate or certificates in respect of such shares as are to be transferred and, if the instrument of transfer is executed by some other person on behalf of the transferor or transferee, evidence for the authority of the person so to do, and/or such other evidence as the Board may require to prove title of the transferor or his right to transfer the shares.

8.4 Any person becoming entitled to shares in consequence of the death or insolvency of any shareholder, upon producing evidence in respect of which he proposes to act under this Article or of his title, as the Board thinks sufficient in its discretion, may be registered as a shareholder in respect of such shares or may, subject to these Articles, transfer such shares. Where joint holders are registered holders of a share or shares then in the event of the death of any joint holder and in the absence of an appropriate amendment in the register at the request of the legal successor of the deceased joint holder and the remaining joint holder or holders, the remaining joint holder or holders shall be, for the Company's purposes, the owner or owners of the said share or shares and the Company shall recognise no claim in respect of the estate of any deceased joint holder except in the case of the last survivor of such joint holders.

8.5 The Company will make no charge in respect of the registration of a transfer or any other document relating to the right of title to any share.

8.6 The Board may require indemnities from any person requesting it to exercise its powers as described in the present article 8.

Chapter II. Administration and Supervision

Art. 9. General meetings of shareholders (the general meetings).

9.1 In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

9.2 The Company shall hold in each year a meeting as its Annual General Meeting in addition to any other meeting that year and shall specify the meeting as such in the notices calling it. The Annual General Meeting shall be held, in accordance with the law, on the last business day in the month of June each year at 11h00.

For the purpose of these Articles "business day" means a day on which banks in Luxembourg are open for business.

9.3 All General Meetings shall be held either at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg as indicated in the convening notice issued by the Board or the Commissaire (as defined in Article 20). The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

9.4 Notice of General Meetings shall set out the date, place and time of the meeting and the agenda of the meeting and shall be:

9.4.1 either published by insertion twice eight days apart and at least eight days before the meeting in the Memorial and in a newspaper of Luxembourg and in a newspaper circulating in such other jurisdictions where shareholders are known to be resident and shall be sent by ordinary post or otherwise served on all registered shareholders, at their last known address of record, at least 21 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting; or

9.4.2 alternatively, at the option of the Company, shall instead only be sent by registered post to all registered shareholders, at their last known address of record, at least 8 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting.

The Agenda for an Extraordinary General Meeting shall also describe any proposed changes to the Articles and, in the case of a proposed change of the object or the form of the Company or a proposed increase of commitments of shareholders, set out the full text of the proposed amendments.

The non receipt of a Notice of General Meeting sent to addresses of shareholders recorded in the register by any person entitled to receive such Notice shall not invalidate the proceedings at that meeting.

Where all the shareholders are present or represented and acknowledge having had prior notice of the agenda submitted for their consideration, the General Meeting may take place without convening notices.

9.5 The Board shall prescribe the conditions to be met by shareholders in order to attend and vote at a General or an Extraordinary General Meeting including (without limiting the foregoing) the record date for determining the shareholders entitled to receive notice of and to vote at any such meetings and the conditions upon which holders of bearer shares shall be entitled to attend such meetings.

9.6 Every shareholder may vote in person or be represented by a proxy, who need not be a shareholder. A corporate shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer.

9.7 Every shareholder shall have the right to one vote for every share held in the Company. Resolutions of General Meetings shall be passed by a majority vote of members present or represented. Except on proposals to change the nationality of the Company or to increase commitments of shareholders, which shall require the unanimous consent of all shareholders of the Company, resolutions of Extraordinary General Meetings amending articles of incorporation shall be passed by the affirmative vote of two thirds of members present or represented.

Art. 10. Powers of general meetings. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the shareholders. The General Meeting shall have the fullest powers to authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

Art. 11. Extraordinary general meeting. A General meeting called in order to amend these Articles, or to do anything required either by law or by these Articles to be done at a meeting which meets certain specified conditions as to notice, quorum and majority required by law, is referred to in these Articles as an Extraordinary General Meeting. Subject to the agenda and voting requirements referred to in Articles 9.4 and 9.7 hereof respectively, all or any of the provisions of these Articles may be amended by an Extraordinary General Meeting.

Chapter III. Board of directors and Commissaire

Art. 12. Directors.

12.1 In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

12.2 The Directors shall be appointed by the General Meeting for a period of no more than six years but they shall be eligible for re election. Directors may be dismissed at any time by such General Meeting.

12.3 In the event of a vacancy on the Board arising otherwise than on the occasion of a General Meeting, the remaining Directors meeting together may appoint provisionally a replacement whose term of office shall expire at the next General Meeting.

Art. 13. Board chairman and Vice chairmen. The Board shall elect a Chairman of the Company from among its members. It may elect one or several Vice Chairmen. In the absence of the Chairman, the Board will be chaired by a Vice Chairman and, failing him, by a Director elected by the Directors present at the meeting.

Art. 14. Board meetings.

14.1 The Board shall meet when called to do so by the Chairman of the Company or any two Directors.

14.2 A Director may attend a meeting of the Board physically or by conference telephone or may be represented by another Director to whom a proxy has been given. A Director attending in any such manner shall be deemed present at the meeting. The Board may validly deliberate on the matters before it and take decisions only if at least a majority of its members are present or represented.

14.3 A proxy may be given in writing, including telegram, telecopied message, telex or any other means of communication generally accepted for business purposes.

14.4 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

14.5 In case of urgency, Directors may record their vote by letter, telegram, telex or telecopied message.

14.6 Article 14 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 15. Powers of the board.

15.1 The Board shall have full power to perform all such acts as are necessary or useful to further the objects of the Company.

15.2 The Board has the widest powers to act on behalf of and in the interest of the Company including all acts of management of, or of disposition on behalf of the Company. All matters which are not expressly reserved for the General or Extraordinary Meeting by law or by these Articles fall within the scope of the Board's authority and power.

Art. 16. Minutes of meetings of the board or of resolutions of the sole director.

16.1 The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

16.2 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

16.3 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 17. Delegation of the powers of the board.

17.1 The Board of Directors may delegate its powers for the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

17.2 The Board of Directors may also commit the management of all or part of the affairs of the Company to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders. Such proxy-holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

17.3 Delegation to a member of the Board is subject to prior authorization by the general meeting of shareholders.

17.4 Exceptionally the general meeting of shareholders will nominate the first managing director.

17.5 The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or by the sole signature of the managing director for up to ONE HUNDRED THOUSAND EUROS (EUR 100,000), or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 18. Directors' interests.

18.1 No contract or other transaction between the Company and any other Company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a Director, associate, officer or employee of such other corporation, firm or other entity.

18.2 Any Director or officer who is a Director, officer or employee of any corporation, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

18.3 In the event that any Director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

Article 18.3 do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

Art. 19. Indemnity and Responsibility.

19.1 Subject to article 19.3, every Director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the Board out of the funds of the Company to pay all damages, charges, costs, losses and expenses which any such Director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such Director, officer, servant or agent in connection with any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 19.3.1) which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the Director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter mentioned in Article 19.3.1 to which he may be made a party by reason of his having acted as such or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified, or in any way in the discharge of his duties including travelling expenses.

19.2 Subject to article 19.3, no Director, officer, servant or agent of the Corporation shall be liable for the acts, receipts, neglects or defaults of any other Director, officer, servant or agent or for joining in any receipt or other act for conformity, or for any loss or expense happening to the Company through the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of the Board for or on behalf of the Company, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage arising from the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any moneys, securities or effects shall be deposited, or for any loss or damage occasioned by any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

19.3

19.3.1 A Director shall be liable and shall not be indemnified by the Company in respect of loss or damage:

(i) to the Company, when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or wilful act or default; or

(ii) to the extent provided in the Law but no further, to the Company or to third parties when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law on Commercial Companies, as amended or of these Articles unless the Director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the Director and unless the Director notifies the breach to the next General Meeting.

19.3.2 Should any part of article 19.1 or 19.2 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such articles may be applied, the Articles shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

Art. 20. Commissaire.

20.1 The financial situation of the Company shall be monitored and its books of account verified by a Commissaire who may be the auditor of the Company but who shall not otherwise be associated with the Company.

20.2 The Commissaire shall be appointed by the General Meeting for a period of no more than six years but they shall be eligible for re election. The Commissaire shall remain in office until re elected or until his successor is elected.

20.3 The Commissaire in office may be removed from office at any time by the General Meeting with or without cause.

20.4 In the event that the criteria laid down by the Law are met, the Commissaire shall be replaced by a "réviseur d'entreprises" to be appointed by the General Meeting from the members of the "Institut des Réviseurs d'Entreprises".

Art. 21. Remuneration of directors and Commissaire. The General Meeting may allocate to the Directors and Commissaire fixed or proportional emoluments and attendance fees, to be charged to general expenses.

Chapter IV. Financial year, Financial statements, Appropriation of profits

Art. 22. Financial year. The financial year of the Company shall commence on 1st January in each year and end on the last day of December of the same year.

Art. 23. Financial statements.

23.1 The Board shall prepare a balance sheet and profit and loss account of the Company in respect of each financial year.

23.2 Every balance sheet and profit and loss account shall be drawn up in accordance with generally accepted accounting principles and the applicable law.

Art. 24. Adoption of accounts.

24.1 The annual General Meeting shall be presented with reports by the Directors and Commissaire and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

24.2 After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the annual General Meeting may by separate vote discharge the Directors and Commissaire from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out of or in connection with any acts or omissions by or on the part of the Directors and Commissaire made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

Art. 25. Appropriation of profits.

25.1 The surpluses, as shown in the accounts, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciation, shall constitute the net profit of the Company.

25.2 From the net profit thus determined shall be deducted five per cent, to be appropriated to the legal reserve. This deduction shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund shall have reached one tenth of the subscribed share capital. The appropriation of the balance of the profit, after provision for taxation, if applicable, has been made, shall be determined by the annual General Meeting upon proposal by the Board.

25.3 This appropriation may include the distribution of dividends, creation or maintenance of reserve funds and provisions, and determination of the balance to be carried forward.

25.4 Any dividends distributed shall be paid at the places and at the time fixed by the Board. The General Meeting may authorise the Board to pay dividends in any currency and, at its sole discretion, fix the rate of conversion of the dividends into the currency of the actual payment.

25.5 No dividend may be declared by the General Meeting unless the Company is able to meet the criteria of liquidity laid down by Article 72.3 of the Law of August 10, 1915 as amended by the Law of April 24, 1983.

Art. 26. Interim dividends. Payment on account of dividends may be made in accordance with the provisions of the Law as it may apply at the time such payment is made.

Chapter V. Dissolution and Liquidation

Art. 27. Dissolution. The Extraordinary General Meeting may at any time decide to dissolve the Company. The General Meeting shall determine the method of liquidation and shall appoint one or several liquidators to deal with all the assets of the Company and to settle the liabilities of the Company. From the net assets arising out of the liquidation and settlement of liabilities there shall be deducted a sum required for the reimbursement of the paid up and non redeemed amount of the shares. The balance shall be allocated equally between all the shares.

Chapter VI. General

Art. 28. Applicable law. Save as otherwise stated in these Articles, the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended shall apply."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille neuf, le premier décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Regus Group Limited, une société constituée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 3000 Hillswood Drive, Chertsey, Surrey, KT116 ORS, Royaume-Uni,

dûment représentée par Monsieur Mathieu Gangloff, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 30 novembre 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en qualité d'associé de Regus Business Center Luxembourg S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 114.691) (la Société), constituée sous la loi du Grand-duché de Luxembourg suivant acte notarié en date du 27 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 995 du 20 mai 2006, a requis le notaire soussigné de constater la résolution suivante:

Résolution unique:

L'associé décide de modifier et de refonder entièrement les statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

"Chapitre I^{er} . Nom, Siège social, Objet, Durée, Capital, Modifications du capital, Actions

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination.

1.1 Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Regus Luxembourg S.A." (ci-après, la Société).

1.2 La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut par décision du conseil d'administration (le Conseil) être transféré d'une adresse à une autre endéans cette commune. Des transferts à un autre endroit dans le Grand Duché de Luxembourg peuvent être effectués par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires telle que définie à l'article 11.

2.2 Le Conseil pourra décider l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la société à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand Duché.

2.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil ou sur déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la société.

3.1 La durée de la société est illimitée, sous réserve des dispositions de l'article 27.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 11 ci-après.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société a pour objet la prestation de services pour des hommes d'affaires et leurs sociétés. La Société pourra notamment mettre à la disposition de tiers des bureaux, des ordinateurs, des archives, des garages, des services de téléphone, télécopie, télex, aide administrative, et caetera. En plus, la Société pourra faire l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de toute chose quelconque à l'exception des biens faisant l'objet d'une autorisation spéciale.

4.2 La Société peut s'approprier, donner, ou prendre en location, ériger, aliéner ou échanger tous biens meubles ou immeubles, d'exploitation et d'équipements et d'une manière générale entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, y-compris la sous-traitance en général et l'exploitation de tous droits intellectuels et de propriété industrielle et commerciale y relatif; elle peut acquérir à titre d'investissement tous biens meubles ou immeubles, même sans rapport direct ou indirect avec l'objet social de la Société.

4.3 La Société peut pourvoir à l'administration, à la supervision et au contrôle de toutes sociétés liées ou non avec elles, qu'il existe un lien de participation ou tout autre, et consentir tout prêt à celles-ci, sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit.

4.4 La Société peut prendre un intérêt par voie d'apport en numéraire ou en nature, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer à Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet serait identique, analogue ou connexe au sien, ou de nature à favoriser le développement de son objet social.

4.5 D'une manière générale, la Société peut entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières que le conseil d'administration juge nécessaires ou utiles au développement de son objet social.

4.6 La Société peut aussi donner des garanties sous toutes formes, même pour des obligations de tiers, si cela est de nature à favoriser le développement de son objet social.

4.7 L'objet peut être étendu ou restreint par voie de modifications aux Statuts dans les conditions requises par la loi sur les sociétés commerciales.

4.8 La présente liste est énonciative et non limitative.

4.9 Plus spécifiquement la Société peut, dans le cadre de l'objet social ci-dessus, entreprendre toute activité commerciale n'exigeant aucune autorisation spécifique et plus particulièrement aucun diplôme universitaire.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.250 (trente et un mille deux cent cinquante euros) représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq euros) chacune.

5.2 Le capital autorisé de la société est établi à EUR 50.000 (cinquante mille euros) représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq euros) chacune.

Art. 6. Modifications de capital social.

6.1 Le Conseil est autorisé à émettre des actions supplémentaires de façon à ce que le total du capital social souscrit et émis de la société atteigne le total du capital autorisé, en une fois ou en tranches successives à la seule discrétion du Conseil et à accepter des souscriptions pour ces actions endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations. La durée ou l'extension de ce pouvoir peut être prolongée de temps en temps par les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire (telle que définie à l'article 11).

6.2 Le Conseil est également autorisé à fixer les conditions de toute souscription d'actions conformément à l'article 6.1, y compris l'émission d'actions ordinaires ou rachetables et à décider de temps en temps l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation par les moyens autorisés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée (la Loi), y compris par l'émission d'actions résultant de la conversion de bénéfice net de la société en capital et l'attribution aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

6.3 Le Conseil est autorisé à émettre des actions pendant la période dont il est fait référence à l'article 6.1 sans que les actionnaires aient un droit de souscription préférentiel. Le prix par action auquel ces actions supplémentaires seront émises sera laissé à la discrétion du Conseil. Le Conseil s'assurera cependant que, excepté dans le cas où ces actions seront émises aux actionnaires existants proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la société au moment de la nouvelle émission, ou si les actionnaires existants en conviennent autrement, le prix par action, auquel ces actions supplémentaires seront émises, n'aura pas pour effet de diminuer la valeur des actions de la société détenues par les actionnaires existants au moment de la nouvelle émission.

6.4 Lorsque le Conseil effectuera une augmentation totale ou partielle de capital dans le cadre des résolutions précitées, il sera tenu de faire modifier l'article cinq des statuts de manière à refléter cette augmentation; le Conseil sera en outre autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en oeuvre et la publication de cette modification en concordance avec la loi.

6.5 Lorsque le Conseil émettra des actions rachetables, il s'assurera que les modifications apportées à l'article 5 comprendront des dispositions relatives aux droits de rachat afférents à ces actions et aux conditions de leur rachat.

6.6 Par ailleurs, le capital autorisé ou émis peut encore être augmenté ou réduit par résolutions des actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire.

Art. 7. Actions.

7.1 Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

7.2 Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

7.3 Les certificats d'actions seront émis aux actionnaires selon les dispositions de la loi dans la forme et les dénominations déterminées par le Conseil. Excepté dans le cas prévu à l'article 7.4, les certificats pourront seulement être échangés contre d'autres avec le consentement du Conseil et sous réserve des conditions déterminées par le Conseil. Dans le cas de co détenteurs, la remise d'un certificat à l'un d'entre eux équivalra à la remise à tous. Les certificats seront signés par deux administrateurs ou par un administrateur et un agent dûment autorisé par le Conseil et enregistré comme la loi le requiert. Les signatures pourront être reproduites sous forme de facsimilé sauf dans le cas où l'agent n'est pas administrateur.

7.4 Lorsqu'une partie seulement des actions représentées par un certificat d'actions nominatives est transférée, l'ancien certificat sera annulé et un nouveau certificat représentant le solde des actions sera émis en remplacement, sans frais.

7.5 Le détenteur déclaré d'une action nominative sera le propriétaire de cette action et la société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications ni les intérêts suscités par cette action qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

7.6 La société considérera la première personne citée parmi les co détenteurs d'actions nominatives comme ayant été désignée par les co propriétaires pour recevoir toutes les convocations et donner en bonne et due forme un reçu pour tout dividende payable afférent à ces actions.

7.7 La société n'acceptera pas d'enregistrer plus de quatre co détenteurs d'actions nominatives et en outre aura le droit à tout moment de suspendre l'exercice des droits rattachés à une action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée, aux fins de la société, comme étant le propriétaire des actions.

7.8 Le registre des actionnaires de la société (le Registre) pourra être clôturé pendant la durée que le Conseil jugera bon, sans excéder, en tout et pour chaque année, une durée de trente jours qui sont des jours ouvrables à Luxembourg. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

7.9 Le registre sera conservé au siège social de la société et sera disponible pour inspection par les actionnaires tous les jours ouvrables à Luxembourg entre 10h00 et 12h00.

7.10 Lorsqu'un certificat d'actions aura été détruit endommagé ou lacéré ou apparemment perdu ou volé, un nouveau certificat d'actions représentant les mêmes actions peut être émis au détenteur sur demande sous réserve de la délivrance de l'ancien certificat ou (s'il a été apparemment perdu ou détruit) en conformité avec les dispositions afférentes de la loi applicable.

Art. 8. Transfert.

8.1 Excepté pour ce qui est indiqué dans l'article 8.2 ci dessous, les actions ne seront pas soumises à des restrictions en ce qui concerne leur transfert et elles seront cessibles libre de tous frais.

8.2 Le Conseil pourra refuser d'accepter ou donner effet à tout document de transfert d'actions nominatives de la société (autre que celui résultant d'opérations boursières courantes) et peut refuser de donner effet à toute instruction relative au paiement de dividendes si le Conseil, après délibération et à sa seule discrétion, est d'avis, pour quelque raison que ce soit, que ce document de transfert ou cette instruction:

8.2.1 a été exécuté ou donné en des circonstances montrant que l'actionnaire concerné n'a pas agi de son plein gré;
ou

8.2.2 reflète ou a été exécuté conformément à un acte de confiscation ou d'expropriation d'une autorité étrangère;
ou

8.2.3 reflète ou a été exécuté conformément à un transfert forcé en vertu de la loi d'une juridiction étrangère effectué sans dédommagement ou avec un dédommagement considéré comme insuffisant dans la pratique courante des affaires normales.

8.3 Le transfert d'actions nominatives prendra effet avec une inscription faite dans le registre sur base d'un acte de transfert, daté et signé par et pour le compte du cédant et du cessionnaire ou par leur agent autorisé à ces fins, ou suivant un acte de transfert ou d'autres documents que le Conseil jugera à sa discrétion suffisants pour établir l'accord du cédant pour transférer et du cessionnaire pour accepter. Les actes de transfert d'actions nominatives resteront au bureau de transfert de la société et seront accompagnés par le ou les certificats relatifs aux actions à transférer et, si l'acte de cession est exécuté par une autre personne pour le compte du cédant ou du cessionnaire, la preuve de l'autorisation pour cette personne de le faire, et/ou toute autre preuve que le Conseil exigera pour témoigner du titre de propriété du cédant ou de son droit de céder les actions.

8.4 Toute personne ayant droit à des actions suite au décès ou à l'insolvabilité d'un actionnaire, en donnant la preuve en vertu de laquelle elle accepte d'agir selon cet article ou selon son titre, comme le Conseil le juge à sa discrétion suffisant, pourra être enregistré en tant qu'actionnaire de ces actions ou pourra, sous réserve de ces articles, céder les actions. Lorsque des codétenteurs sont les actionnaires nominatifs d'une ou de plusieurs actions, dans le cas du décès de l'un des codétenteurs et en l'absence d'une modification adéquate dans le registre à la demande du successeur légal du copropriétaire décédé et du ou des codétenteurs subsistant, le ou les codétenteurs subsistant seront, pour les fins de la société, le ou les propriétaires de la ou des actions et la société ne reconnaîtra aucune plainte concernant la succession de tout codétenteur décédé sauf lorsqu'il s'agit du dernier survivant des codétenteurs.

8.5 La société ne prélèvera pas de frais pour l'inscription d'une cession ou tout autre document ayant trait au droit de propriété d'une action.

8.6 Le Conseil peut demander des dédommagements de toute personne lui demandant d'exercer ses pouvoirs tels que décrits dans le présent article 8.

Chapitre II. Administration et Surveillance

Art. 9. Assemblée générale des actionnaires (les assemblées générales).

9.1 Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

9.2 La Société doit tenir chaque année une assemblée qui sera son Assemblée Générale Annuelle, en sus de tout autre assemblée se tenant durant l'année, et les convocations à cette assemblée générale annuelle devront l'indiquer spécifiquement. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, chaque année le dernier jour ouvrable de 9 juin à 11:00 heures.

Pour les besoins de ces statuts un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

9.3 Toutes les assemblées générales seront tenues soit au siège social de la société, soit à tout autre endroit dans la commune de Luxembourg indiqué dans la convocation faite par le Conseil ou le commissaire (comme indiqué à l'article 20). L'Assemblée Générale Annuelle pourra se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil.

9.4 Les convocations aux assemblées générales indiqueront la date, le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et seront:

9.4.1 soit publiées par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle et au moins huit jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg et dans un journal circulant dans les autres juridictions où les actionnaires sont connus en tant que résidents et seront envoyées par courrier ordinaire ou autrement transmises à tous les actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion; ou

9.4.2 soit seront envoyées, au choix de la société, par lettre recommandée à tous les actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion.

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire indiquera les modifications de statuts proposées et, dans le cas où il est proposé de changer l'objet ou la forme de la société ou d'accroître les engagements des actionnaires, contiendra le texte intégral des modifications proposées.

La non réception de convocations à une assemblée générale envoyées aux adresses des actionnaires inscrits dans le registre par toute personne habilitée à recevoir une convocation n'invalidera pas le déroulement des assemblées.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et reconnaissent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour soumis à leur considération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans avis de convocation.

9.5 Le Conseil prescrira les conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour prendre part et voter à une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, y compris (sans limiter ce qui précède) la date pour déterminer les actionnaires devant recevoir un avis de convocation et pouvant voter à ces assemblées ainsi que les conditions suivant lesquelles les actionnaires au porteur pourront assister à l'assemblée.

9.6 Tout actionnaire peut voter en personne ou être représenté par un mandataire, actionnaire ou non. Un actionnaire personne morale peut exécuter une procuration sous le contrôle d'un agent dûment autorisé.

9.7 Tout actionnaire aura droit à une voix pour chaque action qu'il détient dans la société. Les résolutions des assemblées générales seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Excepté les propositions pour changer la nationalité de la société ou pour accroître les engagements des actionnaires qui devront être adoptées à l'unanimité de tous les actionnaires de la société, les résolutions des assemblées générales extraordinaires modificatives de statuts devront être prises à une majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 10. Pouvoirs des assemblées générales. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires. L'assemblée générale aura les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou approuver tous les actes faits ou exécutés pour le compte de la société.

Art. 11. Assemblée générale extraordinaire. Une assemblée générale, convoquée pour modifier les statuts ou pour faire un acte requis ou bien par la loi ou bien par les statuts pour être fait lors d'une assemblée qui remplit les conditions spécifiques de convocation, de quorum et de majorité requises par la loi, est désignée dans les présents statuts par Assemblée Générale Extraordinaire. Sous réserve de l'ordre du jour et des conditions de vote mentionnés dans les Articles numérotés respectivement 9.4 et 9.7 des présents statuts, toutes ou quelques unes des dispositions prévues dans ces statuts peuvent être modifiées par une assemblée générale extraordinaire.

Chapitre III. Conseil d'administration et Commissaire

Art. 12. Conseil d'administration.

12.1 Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

12.2 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans mais ils sont rééligibles. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

12.3 En cas de vacance d'une place d'administrateur autrement qu'à l'occasion d'une assemblée générale, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; ce mandat expirera à la prochaine assemblée générale.

Art. 13. Présidence et Vice-présidence du conseil. Le Conseil désignera parmi ses membres un président. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée au vice président ou à défaut à un administrateur présent, élu par ses pairs présents à la réunion.

Art. 14. Réunions du conseil.

14.1 Le Conseil se réunit sur convocation de son président, du vice-président ou de deux administrateurs.

14.2 Un administrateur peut prendre part à une réunion en étant présent en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représenté par un autre administrateur à qui une procuration a été donnée. Un administrateur prenant part à une délibération de cette manière sera censé être présent à la réunion. Le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour et prendre des décisions seulement si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée.

14.3 Une procuration peut être donnée par écrit, y compris par télégramme, télécopieur ou télex ou tout autre moyen de communication généralement accepté dans les affaires.

14.4 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des administrateurs peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

14.5 En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou télécopieur.

14.6 L'article 14 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 15. Pouvoirs du conseil.

15.1 Le Conseil a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société.

15.2 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale ou extraordinaire par la loi ou par les présents statuts tombe dans le cadre de sa compétence.

Art. 16. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration et des résolutions de l'administrateur unique.

16.1 Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

16.2 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou l'administrateur qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

16.3 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 17. Délégation des pouvoirs du conseil.

17.1 Le Conseil peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

17.2 Le Conseil peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

17.3 La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

17.4 Exceptionnellement la première personne à laquelle sera déléguée la gestion journalière de la Société est nommée par l'assemblée générale des actionnaires.

17.5 La Société sera engagée vis à vis des tiers en toutes circonstances (y compris la gestion journalière) par (i) la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique d'un délégué à la gestion journalière jusqu'à concurrence de la somme de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000) inclus, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par l'administrateur unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 18. Intérêts des administrateurs.

18.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la société et toute autre société, firme ou autre entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou agents de la société ont des intérêts dans ou sont administrateurs, associés, agents ou employés de cette autre société, firme ou autre entité.

18.2 Tout administrateur ou agent ou employé de toute société, firme ou autre entité avec laquelle la société contractera ou autrement engagera des affaires ne pourra pas à cause de cette affiliation avec cette autre société, firme ou autre entité, être empêché de délibérer et de voter ou d'agir sur ces affaires en relation avec ces contrats ou autre affaire.

18.3 Au cas où un administrateur ou agent de la société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la société, cet administrateur ou agent devra avertir le conseil de cet intérêt personnel et ne pourra pas délibérer ou faire partie d'un quorum ou vote à propos de cette transaction; cette transaction et cet intérêt d'administrateur ou d'agent seront portés devant la prochaine assemblée générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

L'article 18.3 ne s'applique pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 19. Indemnités et Responsabilités.

19.1 Sous réserve des dispositions de l'article 19.3 chaque administrateur, et autre agent, employé ou représentant de la société sera indemnisé par la société et le devoir du Conseil sera de payer des fonds de la société tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un administrateur, agent, employé ou représentant pourra encourir ou dont il peut devenir passible en raison d'un contrat qu'il a conclu ou d'un acte ou acte notarié fait ou omis par lui en tant qu'administrateur, agent, employé ou représentant, en relation avec toute action ou procès (y inclus des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 19.3.1) qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas le conseiller de la société soit d'avis que si le procès était allé à son terme, l'administrateur, l'agent, l'employé juridique ou représentant n'aurait pas été passible en relation avec une matière énumérée à l'article 19.3.1 dans laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a agi en tant que tel ou du fait qu'à la requête de la société il a été administrateur, ou agent d'une société, de laquelle la société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé, ou de n'importe quelle manière pour la décharge de ses devoirs y compris les dépenses de voyage.

19.2 Sous réserve des dispositions de l'article 19.3 aucun administrateur, agent, employé ou représentant de la société ne sera passible pour les actes, reçus, négligences ou défauts d'un autre administrateur, agent, employé ou représentant ou pour s'être joint à un reçu ou autre acte conforme ou pour une perte ou dépense occasionnée à la société par l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre du Conseil, pour la société ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la société seront investis, ou d'une perte ou d'un dommage résultant de la faillite de l'insolvabilité ou d'un acte fautif d'une personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés, ou pour une perte ou un dommage occasionné par une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte, dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

19.3

19.3.1 Un administrateur sera passible et ne sera pas indemnisé par la société pour des pertes ou dommages

(i) à la société s'il est finalement jugé responsable dans un procès de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou

(ii) dans la limite prévue par la loi mais pas plus, à la société ou à des tierces personnes s'il est finalement jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée ou de ces statuts à moins que l'administrateur n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que l'administrateur communique le manquement à la prochaine assemblée générale.

19.3.2 Si une partie de l'article 19.1 ou 19.2 était invalidée pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

Art. 20. Commissaire aux comptes.

20.1 La surveillance de la société et la révision de ses comptes est confiée à un commissaire qui peut être le réviseur de la société mais qui ne sera pas autrement associé à la société.

20.2 Le commissaire sera élu par l'assemblée générale pour une durée expirant à la date de la prochaine assemblée générale et jusqu'au moment où son successeur est élu. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou à l'élection de son successeur.

20.3 Le commissaire en fonction pourra être révoqué à tout moment par l'assemblée générale avec ou sans motif.

20.4 Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un "réviseur d'entreprises" à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de "l'Institut des Réviseurs d'Entreprises".

Art. 21. Rémunération des administrateurs et Commissaire. Les actionnaires réunis en assemblée générale peuvent allouer aux administrateurs et commissaire des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence à charge des frais généraux.

Chapitre IV. Année sociale, Situation financière, Attribution des bénéfices

Art. 22. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Situation financière.

23.1 A la fin de chaque exercice le Conseil préparera un bilan et compte de profits et pertes de la société.

23.2 Chaque bilan et compte de profits et pertes sera établi conformément aux règles comptables généralement admises et requises par la loi applicable.

Art. 24. Approbation des comptes.

24.1 L'assemblée générale se verra soumettre les rapports des administrateurs et commissaires et délibérera sur et, en cas d'accord, approuvera le bilan et le compte de profits et pertes.

24.2 Après avoir adopté le bilan et le compte de profits et pertes, l'assemblée générale donnera, par vote séparé, décharge aux administrateurs et commissaires de tout engagement de la société pour toute perte ou dommage résultant de ou relatifs à des actes ou omissions faites par les administrateurs et commissaires en toute bonne foi et sans négligence grave. Une décharge n'est valable que si le bilan ne contient pas d'omission ou d'information fautive ou erronée sur la marche réelle des affaires de la société ou contient l'exécution d'actes incompatibles avec ces statuts sauf si les avis de convocation en faisaient expressément mention.

Art. 25. Attribution des bénéfices.

25.1 Le surplus renseigné dans les comptes, défalcation faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la société.

25.2 De ce bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent destinés à alimenter la réserve légale. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit. La distribution du solde du bénéfice net sera déterminée, après constitution d'une provision pour impôt, le cas échéant, par l'assemblée générale annuelle sur proposition du Conseil.

25.3 Cette attribution peut comprendre la distribution de dividendes, la création et le maintien de fonds de réserve et des provisions et la détermination du report à nouveau du solde.

25.4 Tout dividende fixé sera payable au lieu et place que le Conseil fixera. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil à payer les dividendes en toute devise et, à sa seule discrétion, fixer le taux de conversion des dividendes dans la monnaie de paiement effectif.

25.5 Aucun dividende ne peut être déclaré par l'assemblée générale si la société n'est pas à même de remplir les critères de liquidité fixés par l'article 72.3 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Art. 26. Acomptes sur dividendes. Sous réserve des dispositions de la loi applicable au moment où le paiement est effectué, le Conseil est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Chapitre V. Dissolution et Liquidation

Art. 27. Dissolution. L'assemblée générale extraordinaire peut à tout moment décider de liquider la société. L'assemblée générale extraordinaire déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateurs afin de réaliser les avoirs de la société et de régler les dettes de la société. De l'actif net résultant de la liquidation des avoirs et du règlement des dettes, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des actions libérées et non encore rachetées. Le solde sera distribué à parts égales entre toutes les actions.

Chapitre VI. Généralités

Art. 28. Dispositions légales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. GANGLOFF et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53755. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010004927/777.

(090198844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Nagatino Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 138.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010004015/14.

(090198657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

TDAFC (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 94.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TDAFC (Luxembourg) S.A.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010003991/12.

(090198462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

L.B.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 27.987.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010003992/10.

(090198374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Promotion Investment Association Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 59.492.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010003993/10.

(090198371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Pafint Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 40.359.

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq novembre.

Par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding, dénommée "PAFINT HOLDING S.A." ayant son siège social à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la Section B et le numéro 40.359,

constituée par acte du notaire Emile SCHLESSER en date du 29 avril 1992, publié au Mémorial C n° 594 de 1992, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 février 2006, publié au Mémorial C numéro 1079 du 2 juin 2006.

L'assemblée est présidée par Mme Concetta DEMARINIS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, rue de la Chapelle.

L'assemble appelle aux fonctions de scrutateur Mme Concetta DEMARINIS, précitée.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 100.000 actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Decision to be taken to transform the company from the legal form of Holding 1929 to the legal form of a commercial company subject to the income tax (impôt sur le revenu des collectivités) and that starting, for the accounting and fiscal purposes, from the date of January 1st, 2009;

2. Subsequent modification of the article 2 of the Articles of association to give the following phrasing: "La Société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet. La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties. En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation"

3. Miscellaneous

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément la résolution suivante.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social, et ce avec effet comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2009, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 2. La Société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation

Déclaration - Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à EUR 1.200,-.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants en langue française, connue des comparants, ces derniers, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DEMARINIS, G. SADDI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 4 décembre 2009, LAC/2009/52266: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2010004832/76.

(090198876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

BOTH & PARTNER Immobilien GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 63.008.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010003994/10.

(090198369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Solid Grund A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 47.461.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010003995/10.

(090198366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

L.F.B. A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 45.495.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010003996/10.

(090198360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Menuiserie Epper S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 142.278.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010003997/9.

(090198482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Rivage Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 106.320.

—

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 14 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010003998/12.

(090198478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Rivage Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 106.320.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010003999/11.

(090198476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Dana Services Sàr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 71.643.

—

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004012/10.

(090198631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Innuendo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 149.079.

—

EXTRAIT

L'assemblée Générale des actionnaires en date du 4 décembre 2009 a pris les décisions suivantes concernant l'administration de la société Innuendo S.A.:

- M. Yavor Todorov, ayant pour adresse professionnelle le 18, Nedelcho Bonchev Str. 1000, Sofia, Bulgarie est nommé administrateur délégué à la gestion journalière de la société Innuendo S.A. et ce jusqu'à l'assemblée qui se tiendra durant l'année 2015;

- M. Rosen Tsvetanov Yankov, ayant pour adresse professionnelle le 18, Aleksandar Genkov, Str. 1000, Sofia, Bulgarie, est nommé administrateur de la société, et ce jusqu'à l'assemblée qui se tiendra durant l'année 2015;

- M. Patrice Gallasin, ayant pour adresse professionnelle le 21, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg est nommé administrateur de la société, et ce jusqu'à l'assemblée qui se tiendra durant l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010005077/21.

(090199171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Dana Services Sàr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 71.643.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004013/10.

(090198628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Dana Services Sàr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7565 Mersch, 37, rue Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 71.643.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004014/10.

(090198626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Le Dôme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 131.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004043/10.

(090198548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Audiex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004044/10.

(090198544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Cela Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 29, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 71.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010004048/13.

(090198586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Heratum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 124.872.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2007 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2007 déposé le 30 juillet 2008 no L 080110836.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004045/12.

(090198565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Cela Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 29, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 71.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010004049/13.

(090198584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Arno Bijoux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010004050/13.

(090198583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Telecom Business Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 34.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010004051/13.

(090198581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.
